

Commune de CHARGEY LES GRAY
Compte-rendu Conseil Municipal
Séance du 16 juillet 2026 – 20H

Début de la séance : 20H00
Quorum atteint : 14 membres présents – 1 absent : J. AUBERT.
Joseph AUBERT donne procuration à P.HEGO.

.

Présents : Mesdames GUINET, REVOY, LOMBERGER BUHLER, BUFFA, MEIER, DESCHAMPS, Messieurs HEGO, BESANCENOT, PELTRET, MOREL, TOURNERET, CHAUVELOT, PELTRET.

Désignation d'un secrétaire de séance : Pascal HEGO

-o-

1.- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 5 juin 2026.

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité

2.- Délibérations

Facture vente de bois :

Chantal GUINET présente une proposition de l'Office National des Forêts concernant le mode de facturation des ventes de bois. Deux possibilités sont présentées :

- Soit de ne pas donner mandat à l'ONF et de prendre directement en charge l'émission des factures électroniques via Chorus Pro, sur la base d'un bordereau de facturation mis à la disposition de la mairie par l'ONF sur le portail des collectivités,
- Soit de donner mandat à l'ONF, pour émettre et déposer la facture sur Chorus Pro, pour le compte de la mairie. Ce service est assuré gratuitement par l'ONF. Il, pourra y être mis fin à tout moment par décision du Conseil Municipal.

Suite à cette présentation et aux précisions apportées par Madame le Maire et Madame DESCHAMPS,

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la proposition de donner mandat à l'ONF d'émettre et de déposer les factures de vente de bois directement sur la plateforme Chorus Pro.

Contrat de location de la salle polyvalente :

Le contrat de location de la salle polyvalente a été réécrit. Madame le Maire rappelle que chaque conseiller a été destinataire de la nouvelle version. Elle relit les articles et demande si ceux-ci appellent des précisions.

Le débat s'ouvre à l'issue duquel, il s'avère que des modifications doivent être encore apportées.

En conséquence son approbation sera soumise lors d'un prochain conseil.

La partie « délibérations » étant terminée, Chantal GUINET aborde les informations diverses :

• **Autour de la tour**

L'association organise une fête à Chargey le 30 août en lien avec Gym détente.

Le départ du parcours de randonnée aura lieu depuis la salle polyvalente et traversera une partie du territoire de la commune. Le tracé est présenté aux conseillers.

• **Subvention au titre de l'AD (Aide Départementale)**

Deux dossiers avaient été déposés (feux récompense+ aménagement du chemin desservant les maisons d'Habitat70)

Le conseil départemental nous accorde 7 385€ .

- **Travaux**

- Nettoyage du toit de l'école et changement d'un chéneau en août par l'entreprise Thomas Magny :3146.40€
- Rue du Bas affaissement dû à une fuite. La réparation a été effectuée. Elle est à la charge de « Gaz et Eaux ».
- Les panneaux photovoltaïques ont été installés sur le toit de la boulangerie ; le SIED prend en charge l'installation ; la reprise du toit est à la charge de la commune (2 293.26€). La production d'électricité est entièrement revendue et la commune percevra le montant de la location du toit.
- Les jeux des enfants à l'Espace André FUIN sont contrôlés chaque année par AJ3M. Tous les équipements sont conformes.
- L'opération reprise de 4 sépultures a eu lieu. L'entreprise HINGER a réalisé cette intervention.
- Le changement d'une conduite d'eau et l'installation d'une borne incendie rue de l'alouette aura lieu en septembre. Les travaux sont à la charge de la CCVG.
- Aménagement carrefour rue de Montot :

Les riverains ont reçu chacun un courrier expliquant combien il était difficile aux engins agricoles, aux poids lourds , aux cars de ramassage de prendre le virage à l'angle de la rue nationale.

Un arrêté a été pris.

ARTICLE 1 : le stationnement est strictement interdit entre le rectangle blanc et le stop donnant sur le RD 67.

ARTICLE 2 : le stationnement est toléré pour les personnes ne disposant pas de stationnement sur leur propriété.

ARTICLE 3 : les habitants de la SCI REVOY doivent impérativement se garer sur le parking indiqué dans leur règlement

ARTICLE 4 : le Directeur de la MFR autorise l'utilisation du parking dans la limite des places disponibles

La gendarmerie a été prévenue.

Une étude a été réalisée par une entreprise spécialisée. La solution consiste en une pose de balises pour empêcher le stationnement. Coût de l'opération(582€TTC)

- Ranger les archives

A chaque renouvellement de municipalité, nous devons faire un inventaire des archives.

- Changement de compteurs

En principe, les entreprises interviendraient en septembre...

- Feux récompenses (suite)

La deuxième tranche sera réalisée en septembre.

- RGPD

Rappel du coût de la prestation :

620€ la première année

420€ après

Nous avons déjà eu 3 rencontres avec notre délégué.

- **rencontres**

- Rencontre avec la DDT police de l'eau

- La fontaine rue de la Chirolle
- Le pont des amoureux
- Fossé SNCF réseaux
- Bois de Lalleau étang

- Plantation de haies avec les chasseurs

- Parcours d'orientation

Un parcours d'orientation financé par la CCVG a été mis au point avec l'aide d'Emilie Bernard, Roland, et André Jobard lors du précédent mandat. Il manque le panneau de départ qui sera installé fin août. Les livrets sont prêts.

- Chemins de randonnée avec la CCVG

Samuel et le Maire ont assisté à une rencontre à la CCVG.

La CCVG a la compétence Chemin de randonnée. Le balisage et le mobilier doivent être identiques partout.

Si nous faisons un chemin pour la commune 20% de subvention.

Si le chemin est communautaire, la prise en charge est totale.

- **divers**

- Vente de bois

07/07	8 904€	PLUBEL et CALVI
02/07	51 254€	SUBTIL

- Plan canicule

Nous tenons un registre avec les personnes seules ou fragiles.
Nous avons rendu des comptes au Préfet.

- **Droit de préemption**

La commune ne fait pas valoir son droit de préemption :

- Référence cadastrale : AB 178

Superficie totale : 00ha 04a 55ca

Adresse du terrain : 31 Rue Nationale 70100 CHARGEY-LES-G

➤ Référence cadastrale : AC 102-189

Superficie totale : 00ha 03a 18ca

Adresse du terrain : 27. Grande Rue 70100 CHARGEY-LES-GRAY

➤ Référence cadastrale : YA 78-9

Superficie totale : 00ha 24a L5ca

Adresse du terrain : 7 Rue Nationale 70100 CHARGEY-LES-GRAY

• Finances

Tous les ans, le Service de gestion comptable nous communique un document qui analyse la situation financière de la commune.

➤ **Entre 2020 et 2021**

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes fonctionnement	367 312	376 330	456 524	484 591	422 2028	430 353
Dépenses fonctionnement	289 097	268 513	286 829	304 361	299 892	322 387
Capacité auto financement brute	78 215	107 817	169 695	180 229	122 316	107 966
Capacité d'autofinancement nette	26 716	51 507	121 642	131 150	72 307	75 556
Emprunt réalisé						
Dépenses investissement	494 664	236 746	158 496	57 164	120 213	64 442
Capital emprunt à rembourser	419 020	363 859	315 806	266 727	217 568	185 157
Fonds de roulement	299 177	262 178	310 011	461 415	451 498	489 337
Trésorerie	280 827	280 479	354 396	466 901	424 781	456 975

➤ **Quelles sont les ressources de la commune ?**

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Impôts	118 883	129 610	140 341	163 133	166 429	163 232
Dotations et participations	147 361	102 069	138 133	145 918	119 855	106 459
Vente et autres produits courants non financiers	99 397	141 939	177 941	174 129	135 569	160 407

✓ **Evolution des dotations**

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Dotation globale de fonctionnement	69 842	69 931	70 277	70 277	69 103	68 620	67 726
Dotation Solidarité Rurale	18 839	15 898	54 470	59 693	41 527	24 401	66 331

✓ **Recettes de la forêt**

2020	2021	2022	2023	2024	2025
33 924	46 647	102 645	95357	78 505	67 822

Nous essayons de maitriser nos dépenses de fonctionnement au mieux mais des dépenses sont incontournables.

Nous avons chaque année un prélèvement immuable au titre du FNGIR (fonds national de garantie individuelle de ressources) de 44 660€. Il s'agit d'une compensation de la taxe professionnelle.

Nous avons des dépenses aux différents syndicats qui augmentent (syndicat scolaire, voirie)...

➤ Les dépenses

Régime fiscal : FPU : Communes de 500 à 2 000 habitants
En €

	Évolution des principales dépenses de fonctionnement					Évolution	
	2021	2022	2023	2024	2025	2024/2025	2021/2025
Charges générales	72 488	96 534	110 049	94 752	102 036	7,7 %	40,8 %
Charges de personnel	64 341	64 184	63 508	68 533	69 263	1,1 %	7,6 %
Charges de gestion courante	123 408	119 756	124 503	130 617	146 491	12,2 %	18,7 %
Charges réelles financières	8 262	6 116	6 261	5 347	4 197	-21,5 %	-49,2 %
Charges réelles exceptionnelles	15	240	40	643	400	-37,8 %	2 566,7 %

✓ Syndicat de voirie

2020	2021	2022	2023	2024	2025
15 015	15 165	15 168	15 877	15 928	17 689

✓ Syndicat scolaire

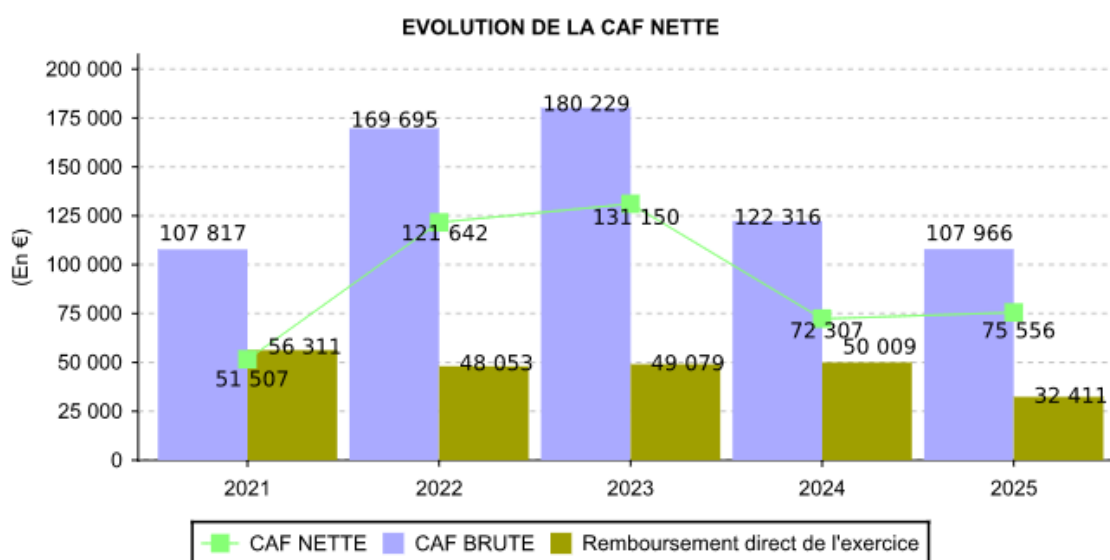
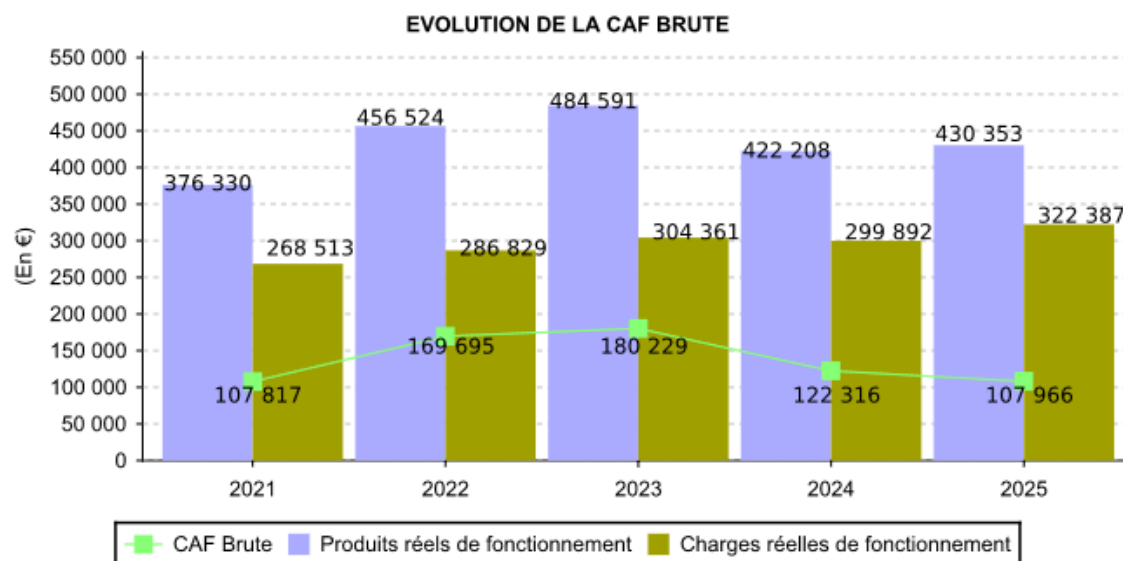
2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	70 453	68 556	68 594	72 591	73 773	80 055

✓ Travaux en forêt-frais de garde-contribution à l'ha

2020	2021	2022	2023	2024	2025
25 295	24 601	17 638	32 729	23 129	

Pour pouvoir investir, il faut dégager un excédent de fonctionnement (CAF Nette). Cet excédent doit être en capacité de payer nos annuités d'emprunt et ce qu'il reste nous permettra d'investir (CAF nette)

CAF brute et CAF nette



Nous avons des projets, les habitants ont des attentes, les subventions sont revues à la baisse.

Nous devons concilier deux choses : investir pour l'avenir, entretenir le patrimoine de la commune, faire face aux imprévus de parcours...

REPERES

2025 <i>En €/hab</i>	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Produits réels de fonctionnement	579	760	845	913
Charges réelles de fonctionnement	434	587	669	736
Capacité d'autofinancement brute	145	173	176	177
Capacité d'autofinancement nette	102	104	96	104
Dépenses d'équipement	87	368	385	407
Dettes financières	249	538	556	548
Fonds de roulement	659	469	519	542
Trésorerie	615	552	568	577

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H45.

Le secrétaire de séance

P.HEGO